



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Digitalisation

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Service Central de Législation
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 18 août 2025

Objet : Question parlementaire n° 2748 du 6 août 2025 de Monsieur le Député Marc Goergen concernant « Encadrement légal des connexions VPN au Luxembourg ».

Madame la Ministre,

En date du 6 août 2025, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Il apparaît cependant que la question relève également de la compétence de la Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Marc Goergen.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Digitalisation

(s.) Stéphanie Obertin